

Deuxième édition  
1994-12-15

AMENDEMENT 1  
1998-09-15

---

---

**Technologies de l'information —  
Interconnexion de systèmes ouverts  
(OSI) — Protocole de présentation en mode  
connexion: Spécification du protocole**

**AMENDEMENT 1: Amélioration de l'efficacité**

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

*Information technology — Open Systems Interconnection — Connection-oriented presentation protocol: Protocol specification*

*AMENDMENT 1: Efficiency enhancements*

[ISO/IEC 8823-1:1994/Amd 1:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dde73424-5943-4130-bfc4-b6643472348e/iso-iec-8823-1-1994-amd-1-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dde73424-5943-4130-bfc4-b6643472348e/iso-iec-8823-1-1994-amd-1-1998>



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC 8823-1:1994/Amd 1:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dde73424-5943-4130-bfc4-b6643472348e/iso-iec-8823-1-1994-amd-1-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dde73424-5943-4130-bfc4-b6643472348e/iso-iec-8823-1-1994-amd-1-1998>

© ISO/CEI 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20

Tel. + 41 22 749 01 11

Fax. + 41 22 734 10 79

E-mail [copyright@iso.ch](mailto:copyright@iso.ch)

Web [www.iso.ch](http://www.iso.ch)

Version française parue en 2000

Imprimé en Suisse

## Sommaire

	<i>Page</i>
1) Paragraphe 2.1.....	1
2) Paragraphe 2.3.....	1
3) Paragraphe 3.4.....	1
4) Paragraphe 3.5.....	2
5) Paragraphe 4.2.....	2
6) Paragraphe 4.3.....	2
7) Paragraphe 5.4.....	2
5.4 bis Options du protocole.....	2
5.4 bis.1 Option de protocole à contexte spécialement désigné.....	3
5.4 bis.2 Option de protocole à codage court.....	3
5.4 bis.3 Option de protocole "règles de codage compact".....	3
5.4 bis.4 Option de protocole à codage nul.....	3
5.4 bis.5 Option de protocole à connexion rapide.....	4
8) Paragraphe 6.2.1.....	4
9) Paragraphe 6.2.2.....	4
10) Paragraphe 6.2.3.....	5
11) Paragraphe 6.2.2.....	5
12) Paragraphe 6.2.2.16.....	5
13) Paragraphe 6.2.3.13.....	5
14) Paragraphe 6.2.5.....	6
15) Paragraphe 6.2.6.....	6
16) Paragraphe 6.2.7.2.....	7
17) Paragraphes 6.2.8 à 6.2.11.....	8
18) Paragraphes 6.4.4.2, 6.4.4.3 et 6.4.4.6.....	9
19) Paragraphe 7.1.1.1.....	10
20) Paragraphe 7.1.2.1.....	10

21)	Paragraphes 7.1.4 à 7.1.6 .....	10
22)	Paragraphe 8.1.1 .....	12
23)	Paragraphe 8.1.2 .....	12
24)	Paragraphes 8.1.4 à 8.1.6 .....	12
25)	Paragraphe 8.2 .....	13
	8.2 <i>bis</i> PDU à codage court .....	14
26)	Paragraphe 8.3.1 .....	15
27)	Paragraphe 8.3.3 .....	15
28)	Paragraphe 8.4.1.2 .....	15
29)	Paragraphe 8.4.1.3 .....	15
30)	Paragraphe 8.4.1.4 .....	15
31)	Paragraphe 8.4.2.2 .....	15
32)	Paragraphe 8.4.2.5 .....	16
33)	Paragraphes 8.4.4 à 8.4.4.2 .....	16
34)	Paragraphe A.4.1.2 .....	16
35)	Paragraphe A.5 .....	16
36)	Paragraphe A.5.2 .....	17
37)	Paragraphe A.6 .....	17

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC 8823-1:1994/Amd 1:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dde73424-5943-4130-bfc4-b6643472348e/iso-iec-8823-1-1994-amd-1-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dde73424-5943-4130-bfc4-b6643472348e/iso-iec-8823-1-1994-amd-1-1998>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble un système consacré à la normalisation internationale considérée comme un tout. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

L'Amendement 1 à l'ISO/CEI 8823-1:1994 a été élaboré par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 33, *Services d'applications distribuées*, en collaboration avec l'UIT-T. Le texte identique est publié

en tant que Rec. UIT-T X.226/Amd.1. <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso-iec-8823-1-1994-amd-1-1998>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

**This page intentionally left blank**

[ISO/IEC 8823-1:1994/Amd 1:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dde73424-5943-4130-bfc4-b6643472348e/iso-iec-8823-1-1994-amd-1-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dde73424-5943-4130-bfc4-b6643472348e/iso-iec-8823-1-1994-amd-1-1998>

## NORME INTERNATIONALE

## RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DE SYSTÈMES  
OUVERTS (OSI) – PROTOCOLE DE PRÉSENTATION EN MODE CONNEXION:  
SPÉCIFICATION DU PROTOCOLE**

**AMENDEMENT 1  
Amélioration de l'efficacité**

**1) Paragraphe 2.1**

Ajouter les références suivantes par ordre numérique:

- Recommandation UIT-T X.217 (1995)/Amd.1 (1996) | ISO/CEI 8649:1996/Amd.1:1997, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Définition de service applicable à l'élément de service de contrôle d'association – Amendement 1: Prise en charge des mécanismes d'authentification en mode sans connexion.*
- Recommandation UIT-T X.227 (1995)/Amd.1 (1996) | ISO/CEI 8650-1:1996/Amd.1:1997, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Protocole en mode connexion applicable à l'élément de service de contrôle d'association: spécification du protocole – Amendement 1: Incorporation de marqueurs d'extension.*
- Recommandation UIT-T X.216 (1994)/Amd.1 (1997) | ISO/CEI 8822:1994/Amd.1:1998, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Définition du service de présentation – Amendement 1: Amélioration de l'efficacité de la couche présentation.*
- Recommandation UIT-T X.691 (1995) | ISO/CEI 8825-2:1995, *Technologies de l'information – Règles de codage de l'ASN.1: spécification des règles de codage compact.*

**2) Paragraphe 2.3**

Ajouter les références suivantes par ordre numérique:

- Recommandation X.216 (1994)/Addendum 1 (1995), *Définition du service pour l'amélioration de l'efficacité de la couche Présentation.*
- Recommandation X.225 (1995)/Addendum 1 (1995), *Spécification du protocole pour l'amélioration de l'efficacité de la couche Session.*

**3) Paragraphe 3.4**

Ajouter le nouveau point suivant à la fin de la liste:

- l) spécification du contexte de couche supérieure.

En conséquence, remplacer le point final du point k) par un point-virgule.

#### 4) Paragraphe 3.5

Ajouter les définitions suivantes par ordre numérique:

**3.5.3 bis contexte spécialement désigné:** un élément de l'ensemble des contextes définis peut être proposé par l'une ou l'autre des PPM comme son contexte spécialement désigné. Il existe des contextes spécialement désignés indépendants pour chaque sens de communication. De tels contextes n'existent que si l'option de protocole à contexte spécialement désigné a été adoptée sur la connexion. Si toutes les valeurs données de présentation des données de l'utilisateur de la PDU figurent dans le contexte spécialement désigné de l'expéditeur, une autre information de contrôle du protocole de présentation peut être utilisée pour transférer les données de l'utilisateur.

Ajouter les définitions suivantes après 3.5.14:

**3.5.15 option de protocole à contexte spécialement désigné:** option du protocole de présentation qui a recours à une identification efficace du contexte de présentation des données de l'utilisateur lorsqu'une seule valeur données de présentation figure dans les données de l'utilisateur d'une primitive.

**3.5.16 option de protocole à codage court:** option du protocole de présentation qui a recours à un codage efficace d'une PDU contenant une seule valeur de données de présentation.

**3.5.17 option de protocole à codage compact:** option du protocole de présentation selon laquelle les PDU de présentation sont codées à l'aide des règles de codage compact de l'ASN.1.

**3.5.18 option de protocole à codage nul:** option du protocole de présentation, négociée au cours de l'établissement de la connexion, qui permet une phase de transfert de données sans aucune information de contrôle du protocole de présentation.

**3.5.19 option de protocole à connexion rapide:** option du protocole de présentation qui permet une négociation efficace, au cours de l'établissement de la connexion, de l'option de protocole à codage nul.

#### 5) Paragraphe 4.2

A la fin de la liste, ajouter les PDU suivantes:

PPDU SHORT-CP	PPDU de connexion rapide ( <i>short connect PDU</i> )
PPDU SHORT-GPA	PPDU d'acceptation de connexion rapide de présentation ( <i>short connect accept PDU</i> )
PPDU SHORT-CPR	PPDU de refus de connexion rapide de présentation ( <i>short connect reject PDU</i> )

#### 6) Paragraphe 4.3

Ajouter les abréviations suivantes par ordre alphabétique:

BER	Règles de codage de base ( <i>basic encoding rules</i> )
PER	Règles de codage compact ( <i>packed encoding rules</i> )

#### 7) Paragraphe 5.4

Ajouter les nouveaux paragraphes après 5.4:

##### 5.4 bis Options du protocole

Les options du protocole sont des éléments de procédure définis dans la spécification du protocole. Certaines n'influent pas sur l'offre du service de présentation, alors que d'autres entraînent des restrictions à cet égard ou ne peuvent être utilisées qu'avec des options qui limitent ce service.

Les options qui n'influent pas sur l'offre du service de présentation peuvent être négociées lors de l'établissement de la connexion de présentation par le protocole de présentation même. Elles comprennent les options de protocole à contexte spécialement désigné, à codage court et à codage compact.

L'option de codage nul n'accepte qu'un sous-ensemble limité du service de présentation. Elle peut être négociée lors de l'établissement de la connexion de présentation.

L'option de connexion rapide ne peut être utilisée que pour établir une connexion qui fera appel à l'option de codage nul.

En dehors de l'option de connexion rapide, toutes les options peuvent faire l'objet d'une négociation au moyen du mécanisme d'association rapide (voir 6.2.6.9). L'option de connexion rapide et le mécanisme d'association rapide s'excluent mutuellement. Toutes les options peuvent faire l'objet d'un accord préalable.

NOTE 1 – Les options de protocole à codage court et à connexion rapide sont entièrement distinctes l'une de l'autre. Le codage court s'applique aux données de l'utilisateur de toutes les PPDU d'une connexion établie tandis que la connexion rapide vise l'établissement d'une connexion qui aura recours à l'option de codage nul.

NOTE 2 – Le mécanisme d'association rapide (voir 6.2.6.9) n'est pas considéré comme une option du protocole de présentation car il est appliqué dans la couche Session. Il peut servir à établir une connexion de présentation qui fait appel à toutes les combinaisons d'options, à l'exception de l'option de connexion rapide.

#### 5.4 bis.1 Option de protocole à contexte spécialement désigné

Cette option de protocole permet à chaque machine protocole de choisir l'un des contextes de présentation de l'ensemble DCS comme contexte spécialement désigné. Celui-ci influe sur l'information de contrôle du protocole de présentation qui transfère les données de l'utilisateur, dans les conditions définies en 8.4. Il existe des contextes spécialement désignés indépendants pour chaque sens de communication: le contexte spécialement désigné de l'initiateur est applicable aux données de l'utilisateur envoyées par l'initiateur de la connexion tandis que le contexte spécialement désigné du répondeur s'applique aux données de l'utilisateur envoyées par le répondeur. Même si l'option de protocole a été adoptée, il n'est pas nécessaire qu'un contexte spécialement désigné existe pour l'une ou l'autre des PPM ou pour les deux.

L'option de protocole à contexte spécialement désigné n'affecte pas le service de présentation. Elle n'a pas d'incidences sur l'utilisation des unités fonctionnelles de session

#### 5.4 bis.2 Option de protocole à codage court

Cette option du protocole permet d'utiliser la forme à codage court des données de l'utilisateur pour toutes les PPDU pour lesquelles elle est définie si les données de l'utilisateur ne contiennent qu'une valeur de données de présentation.

Elle n'influe pas sur le service de présentation et doit être utilisée avec le paramètre "Données spéciales de l'utilisateur" de la primitive de session dont les données de l'utilisateur constituent la PPDU.

#### 5.4 bis.3 Option de protocole "règles de codage compact"

Lorsque cette option de protocole est adoptée, les unités PPDU spécifiées dans l'ASN.1 (voir 8.2) sont codées selon les règles de codage compact. Autrement, ce sont les règles de codage de base qui sont appliquées. La négociation de l'option de protocole "règles de codage compact" est décrite en 6.2.6.8.

#### 5.4 bis.4 Option de protocole à codage nul

Lorsque cette option de protocole est choisie, aucune information de commande de protocole de présentation n'est acheminée sur la connexion de présentation. Plus précisément, aucune unité PPDU, associée à la libération normale ou anormale de la connexion n'est acheminée.

Cette option de protocole est utilisée sur une connexion établie. Le recours à cette option limite la prise en charge du service de présentation et n'est possible que si l'une des conditions suivantes est applicable:

- a) la liste de définitions de contextes de présentation contient précisément un élément dans lequel le nom de syntaxe abstraite est connu, par accord bilatéral, de la machine PPM répondante;
- b) la liste de définitions de contextes de présentation est vide et le contexte par défaut est connu par accord bilatéral;
- c) la liste de définitions de contextes de présentation est vide et la syntaxe abstraite du contexte par défaut est spécifiée en notation ASN.1 et est connue, par accord bilatéral, de la machine PPM répondante.

Le codage nul n'exige pas l'utilisation d'unités fonctionnelles de session particulières.

NOTE – En règle générale et bien que cela ne soit pas obligatoire, l'option de codage nul de Présentation devrait être utilisée avec l'unité fonctionnelle Libération non programmée de Session et l'option de codage nul de Session.

### 5.4 bis.5 Option de protocole à connexion rapide

Cette option est utilisée uniquement lors de l'établissement d'une connexion sur laquelle l'option de codage nul sera utilisée et, par conséquent, lorsque l'une des conditions énoncées en 5.4 bis.4 est applicable. En outre, on ne peut y avoir recours que si l'une des conditions suivantes est remplie:

- a) les sélecteurs de présentation de l'entité appelante et de l'entité appelée sont réglés à la position "null";
- b) le paramètre "Propositions de l'utilisateur du service de présentation" de la primitive de service de demande P-CONNECT comprend uniquement l'unité fonctionnelle noyau.

L'option de protocole à connexion rapide n'exige pas d'unités fonctionnelles de session particulières.

NOTE – En règle générale, l'option de protocole à connexion rapide de Présentation devrait être utilisée avec le mécanisme de connexion rapide de Session s'il n'existe pas d'identificateur de contexte de couche supérieure.

## 8) Paragraphe 6.2.1

*Modifier le second paragraphe d'après le texte suivant:*

La procédure utilise les unités PPDU suivantes:

Si l'option de **connexion rapide** n'est pas adoptée, la procédure d'établissement de la connexion utilise:

- a) une PPDU CP (connexion de présentation);
- b) une PPDU CPA (acceptation de connexion de présentation);
- c) une PPDU CPR (refus de connexion de présentation).

Si l'option de **connexion rapide** est adoptée, la procédure d'établissement de la connexion utilise les PPDU suivantes:

- d) PPDU SHORT-CP (connexion rapide de présentation);
- e) PPDU SHORT-CPA (acceptation de connexion rapide de présentation);
- f) PPDU SHORT-CPR (refus de connexion rapide de présentation).

## 9) Paragraphe 6.2.2

*Ajouter le paragraphe suivant après 6.2.2.8:*

### 6.2.2.8 bis Contexte spécialement désigné de l'initiateur

Ce paramètre détermine un contexte de présentation à partir de la liste de définitions de contextes de présentation proposée comme contexte spécialement désigné pour la machine PPM initiatrice. Il comprend l'identificateur de contexte de présentation provenant de l'élément approprié de la liste de définitions de contextes de présentation.

Ce paramètre ne doit figurer que si l'option de protocole à contexte spécialement désigné a été proposée et que la liste de définitions de contextes de présentation est présente.

Voir également 6.2.6.6.

*Ajouter le paragraphe suivant après 6.2.2.12:*

### 6.2.2.12 bis Options de protocole

Ce paramètre indique les options du protocole de présentation adoptées pour cette connexion.

Seules les options proposées dans le paramètre options de protocole de la PPDU CP (connexion de présentation) seront adoptées.

Voir également 6.2.6.5.

**10) Paragraphe 6.2.3**

Ajouter le paragraphe suivant après 6.2.3.8:

**6.2.3.8 bis Contexte spécialement désigné du répondeur**

Ce paramètre identifie le contexte de présentation à partir de l'ensemble DCS qui sera le contexte spécialement désigné de la machine PPM répondante. Il comprend l'identificateur de contexte de présentation du contexte de présentation spécialement désigné.

Ce paramètre n'est présent que si l'option de protocole à contexte spécialement désigné a été adoptée et que l'ensemble DCS n'est pas vide.

Voir également 6.2.6.6.

**11) Paragraphe 6.2.2**

Ajouter le paragraphe suivant après 6.2.2.15:

**6.2.2.15 bis Options de protocole**

Ce paramètre identifie chacune des options du protocole de présentation que la machine PPM initiatrice accepte et propose pour la connexion considérée.

Les options de protocole définies sont:

- a) l'option à contexte spécialement désigné;
- b) l'option de codage court;
- c) l'option "règles de codage compact";
- d) l'option à codage nul.

NOTE – L'option de protocole à connexion rapide n'est pas représentée dans ce paramètre, la PPDU CP n'étant pas utilisée avec l'option de protocole à connexion rapide.

Si le paramètre est absent, aucune option n'est proposée.

Voir également 6.2.6.5.

ISO/IEC 8823-1:1994/Amd 1:1998  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dde73424-5943-4130-bfc4-b6643472348e/iso-iec-8823-1-1994-amd-1-1998>

**12) Paragraphe 6.2.2.16**

Ajouter à la fin de la première phrase:

sauf si le mécanisme d'association rapide est utilisé, auquel cas, si le paramètre "Données de l'utilisateur" n'apparaît pas dans la primitive de service d'indication P-CONNECT, le contenu sémantique des données de l'utilisateur doit être transmis au paramètre "Résumé de l'utilisateur".

En conséquence, remplacer le point final après le mot *émise* par une virgule.

Ajouter après 6.2.2.16, le paragraphe suivant:

**6.2.2.17 Résumé de l'utilisateur**

Ce paramètre est le paramètre "Résumé de l'utilisateur" provenant de la primitive de service de demande P-CONNECT. Il apparaît si le mécanisme d'association rapide est utilisé et que le paramètre "Données de l'utilisateur" ne figure pas dans la primitive de service d'indication P-CONNECT.

**13) Paragraphe 6.2.3.13**

Ajouter à la fin de la première phrase:

sauf si le mécanisme d'association rapide est utilisé, auquel cas, si le paramètre données de l'utilisateur n'apparaît pas dans la primitive de service d'indication P-CONNECT, le contenu sémantique des données de l'utilisateur doit être transmis au paramètre "Résumé de l'utilisateur".

En conséquence, remplacer le point final après le mot *P-CONNECT* par une virgule.